

<http://menouetsesvoisinsdargonne.fr/spip.php?article671>

Â« Evocation Â» ou la création du C.A.T.

- Revue N°51 -

Date de mise en ligne : dimanche 26 juin 2011

Copyright © Sainte Ménehould et ses Voisins d'Argonne - Tous droits

réservés

Lucienne Mourlet, qui vit une retraite studieuse à Sainte-Ménéhould, a écrit à la demande de ses enfants, ses souvenirs concernant un établissement qu'elle a créé : le Centre d'Aide par le Travail. Elle a récemment réuni tous ses amis qui ont participé à la création de ce centre, une naissance qui fut plus difficile qu'on ne pourrait le croire. C'était hier

L'année 2011 est pour moi l'occasion de célébrer un anniversaire particulièrement émouvant. En effet, c'est en Mars 1981 que le C.A.T. (Centre d'Aide par le Travail) a commencé de fonctionner, soit il y a 30 ans, avec un agrément provisoire, dans l'attente de travaux adaptés, dans l'implantation actuelle, pour une installation reconnue par les services concernés de l'Etat, inaugurée par la suite.

La nécessité de cette création s'est imposée avec le développement de l'I.M.E. (Institut Médico-Educatif). Son agrément était fixé, en ce qui concernait l'âge d'admission dans l'établissement, jusqu'à 18 ans. Il fallait donc donner une suite, que nous préconisait M. PARIAT - Directeur départemental des Affaires Sanitaires et Sociales - en fonction de cette période de 1976-1977.

Mettre en place une telle structure, ne relevait pas de l'improvisation. Selon le souhait de M. MOURLET - directeur de l'I.M.E., et mon époux, j'ai entrepris, après une sélection, une formation spécifique à l'E.N.S.P. (Ecole Nationale de la Santé Publique) à RENNES. Formation de haut niveau qui a nécessité, de ma part, de me replonger dans des études où il fallait apprendre la conduite d'une entreprise à caractère commercial et une direction d'établissement sanitaire et social recevant des handicapés adultes. Accomplir des stages en entreprises, à la C. C. I. (chambre de commerce et d'industrie de Châlons), au C.R.E.D.O.C. (Centre de Recherche et d'Etudes-Documentaires pour l'Organisation des Conditions de Vie) à PARIS, au tribunal administratif - Droit des Incapables Majeurs - Législation du travail spécifique " Fiscalité

Ces éléments indispensables acquis m'ont permis d'avoir un socle crédible et sérieux que mon dossier de demande d'habilitation a laissé apparaître sans aucune ambiguïté, m'accordant d'emblée la qualité reconnue pour porter ce projet de la part des services de l'Etat en charge de l'étude de celui-ci.

La bataille fut rude pour, déjà, faire admettre son implantation, appréhension et rejet d'un C.A.T. de la part de la population. En 1980, il y avait encore une assez grande ignorance concernant ce type de structure. Après avoir proposé deux implantations, en étant bien avancée dans mes projets, et avec le soutien de la D.A.S.S. (Direction des Affaires Sanitaires et Sociales), ces deux propositions furent refusées par mon Conseil d'administration, dont la plupart des membres, par ignorance, voyaient celles-ci comme irréalistes et trop ambitieuses !

C'est grâce au départ du garage-concessionnaire RENAULT, installé rue Chanzy à Â« Menou Â» et dont l'implantation ne correspondait plus aux normes de la législation sur le travail et ses nuisances, que je fis une proposition pour m'y installer. Le propriétaire n'était autre que le gendre de ma présidente,

Mme VATIER, aussi il fut difficile pour certains de refuser ma demande. Celle-ci avait un fils handicapé (placé dans un autre établissement), elle comprenait mon projet. Assez âgée, elle délégua à Mme le Docteur ARAV,

vice-présidente, la mission de m'accompagner dans les démarches nécessaires à la mise en place d'une telle réalisation, et ce fut le parcours du combattant !

Toutes les 2, nous avons visité beaucoup de services de l'état, allant jusqu'à Paris, arpentant les couloirs du Ministère du Travail, pour enfin trouver les services en charge de la Législation des Travailleurs Handicapés. Il nous fallait être convaincantes pour obtenir le financement nécessaire à l'acquisition, la réhabilitation et l'aménagement des locaux, en rapport avec le projet de fonctionnement que j'avais élaboré. Auparavant, celui-ci avait été accepté par la D.A.S.S. Mme ARAV et moi avons dû déployer beaucoup d'énergie et de pugnacité pour convaincre et vaincre ! Heureusement, ce ne fut pas vain !

C'est au cabinet d'architecture de M. Jean Denis GOUZIEEN de Châlons-en-Champagne, que revint l'étude et la réalisation de la réhabilitation du garage, avec des locaux adaptés : Bureaux, Ateliers et Services Divers. Je ne puis m'empêcher d'avoir une pensée pour M. GOUZIEEN décédé tragiquement. Ce fut M. Michel MOISY, son adjoint, qui a conduit le déroulement du chantier avec une grande compétence et un souci constant d'utiliser au mieux les deniers de l'état, tout en maintenant une exigence sur la qualité du travail. Certains entrepreneurs s'en souviennent peut-être encore !

Durant ma période de formation à l'E.N.S.P., j'avais fait aussi une étude des besoins afin de savoir quels types d'ateliers je pourrais faire fonctionner ; ceux-ci, conséquemment, détermineraient les agencements intérieurs.

En attendant, il nous fallait quand même exister pour justifier l'urgence de la demande de financement. C'est ainsi que j'ai envahi les appartements du propriétaire du garage. Celui-ci, n'habitant plus les lieux, m'a laissé Â« gracieusement Â» à disposition une habitation imbriquée dans les locaux de la concession Renault, où j'ai pu, avec une secrétaire, installer un bureau équipé grâce à des prêts financiers et de matériel de l'I.M.E.

M. Pierre MAYEUX, maraîcher-horticulteur, est venu se joindre à moi et, grâce à ses terrains, il m'a permis de monter le premier atelier : Espaces verts, maraîchage, avec quelques adultes handicapés, les premiers arrivés avec une orientation e la C.O.T.O.R.E.P. Puis ce fut Jean-Pierre RENAUD, artisan-peintre en bâtiment. Il avait dû interrompre, assez longuement, son activité suite à un grave accident. Comme son collègue du maraîchage, il utilisa son matériel pour faire vivre un second atelier. Grâce à un réseau d'anciens clients et de par sa notoriété, il a sans peine trouvé de petits chantiers à exécuter, heureux de reprendre de l'activité dans sa profession. Tous les deux, devenus moniteurs d'atelier, faisaient en même temps de la formation professionnelle auprès des ouvriers handicapés.

J'ai une certaine reconnaissance envers ces personnes qui m'ont manifesté une grande confiance. L'agrément provisoire que j'avais reçu de la D.A.S.S. me permettait d'accueillir une vingtaine d'adultes handicapés. Les jeunes filles venues de l'atelier couture-repassage de l'I.M.E. exécutaient quelques travaux que je supervisais.

Secrétaire, moniteurs et leur directrice, tous partageaient dans l'aventure avec de l'enthousiasme et aussi un grand sens de la responsabilité. Ils étaient conscients qu'ils participaient à une réalisation utile et valorisante, tant pour les handicapés que pour eux-mêmes. Ils improvisaient ponctuellement et étaient tour à tour éducateurs et moniteurs, avec une solidarité entre tous. La ténacité a eu raison des critiques environnementales négatives qui, peu à peu, devinrent positives. Pour ma part je faisais en sorte de ne jamais séparer les actes et les faits de leurs conséquences.

Cet enthousiasme a perduré avec ceux qui, peu à peu, sont venus agrandir l'équipe. Chacun s'investissant dans un rôle d'éducateur, avec une grande disponibilité,



Le suivi des travaux

n'hésitant pas à faire de l'accompagnement éducatif au-delà de ses horaires d'atelier, avant que ce service ne soit mis en place. Je regrette de ne plus pouvoir témoigner ma reconnaissance à certains d'entre eux, hélas décédés !

L'installation matérielle des lieux s'est faite peu à peu, et au fur et à mesure de l'avancement des travaux, les conditions de travail s'amélioraient.

Les financements : état-département-prêts, etc versés, la réalisation définitive, nécessaire à l'agrément officiel, survenu en 1982, ne fut pour moi qu'une formalité !

Tout au long de ma direction, j'ai bénéficié d'une reconnaissance de mes capacités de la part du Président du Conseil général, M. Albert VECTEN et du Directeur de la D.A.S.S., devenu D.R.A.S.S. de Champagne Ardennes, M. Pierre TISSERAND. M. VECTEN a apprécié l'originalité que j'avais apportée en logeant des Adultes Handicapés dans des appartements H.L.M., leur faisant régler leurs loyers et bénéficier de l'A.P.L., ce qui était tout nouveau à l'époque et a fait école depuis ! C'était aussi un moyen d'intégration dans la vie sociale locale, en abordant peu à peu leur propre prise en charge avec, bien entendu, l'accompagnement éducatif nécessaire et suffisant. Ce système permettait également de réduire le coût de la prise en charge par les services du département, pour l'accompagnement social, ce qui n'était pas, non plus, pour déplaire au directeur des services du département, M. Francis LHERMITTE. Avec ce dernier j'entretenais d'excellentes relations. Mes demandes de subventions étaient toujours accueillies avec bienveillance, à la surprise de beaucoup de mes collègues de l'époque !

M. Pierre TISSERAND ne cessa de me soutenir et de me conseiller. J'ai eu l'honneur de recevoir de sa main la médaille de Chevalier dans l'Ordre National du Mérite. Sa collaboration se transforma en amitié et nous avons continué d'entretenir de bonnes relations en dépit de son éloignement (Lille) et de ses charges nouvelles. Il est devenu Directeur régional de la D.A.S.S. du Nord, puis Inspecteur Général des Affaires Sanitaires et Sociales au Ministère à Paris (I.G.A.S.S.) et enfin Conseiller à la Cour des Comptes, toujours à Paris. Tous les ans il est ravi de venir à Â« Menou Â» passer quelques jours et retrouver ses amis.

C'est pourquoi, par la suite, assurée de ces soutiens, j'ai entrepris l'extension de l'entreprise. Paradoxalement, c'est davantage au niveau de mon Conseil d'administration, Mme VATIER étant décédée et Mme ARAV ayant démissionné, que j'ai continué de devoir convaincre de la nécessité des projets que je présentais.

Il me reste cependant un regret. C'est de n'avoir pas pu réaliser l'un de ces projets. Celui de réhabiliter le site où est installée, à La VIGNETTE, la société R.V.A. Nous l'avions visité avec M. GOUZIEN qui avait trouvé celui-ci magnifique. Ensemble, nous avons commencé à élaborer une réhabilitation qui laissait présager un avenir assez exceptionnel dans ce lieu, à la fois beau et chargé d'histoire. Les propriétaires environnants avaient été informés et associés pour recueillir leurs impressions et leurs suggestions Malheureusement, des avis contraires ont fait échouer ce projet, à la grande déception des personnes concernées qui voyaient là de grandes espérances s'envoler !!!

Je ne reste pas, cependant, sur une note d'amertume, car j'ai la satisfaction, au seuil du Grand Chemin, du devoir accompli. J'ai plaisir à répondre aux sourires que me prodiguent les adultes handicapés que je rencontre si souvent dans les rues de Â« Menou Â», et qui sont ma plus belle récompense.

"Etre capable de trouver sa joie dans la joie de l'autre ;

Voilà le secret du bonheur." (Georges Bernanos)

Â« Evocation Â» ou la création du C.A.T.

NDLR : Aujourd'hui le C.A.T. est toujours dans les locaux de la rue Chanzy. L'établissement ne cesse de s'agrandir et offre de nouveaux services ; il a dernièrement troqué son nom de C.A.T. pour celui de E.S.A.T. (Etablissement service d'Aide par le Travail) ; mais pour les Anciens, il est certain que ce sera toujours le C.A.T.